

TEMPETE XYNTHIA – 28 février 2010

DELAIS NECESSAIRES POUR ASSURER LA MISE EN SECURITE DES DIGUES ET DU TRAIT DE COTE

CANTON SUD	Lieu	DELAIS A COMPTER DU 8/03/2010
Commune de Rivedoux	PLAGE SUD	FAIT
	DEFENDS	2 SEMAINES
Commune de la Flotte	GESTION DE LA TEMPETE PAR LA COMMUNE EN DIRECT	
Commune de Sainte Marie	ANSE NOTRE DAME	FAIT
	MONTAMER	1 SEMAINE
Commune du Bois Plage	PAS D'INTERVENTION	
Commune de Saint Martin en Ré	PAS D'INTERVENTION	
CANTON NORD	Lieu	DELAIS A COMPTER DU 8/03/2010
Commune de La Couarde		3 SEMAINES
	PEU RAGOT	2 SEMAINES
Commune de Loix	GRANDE TONILLE	3 SEMAINES
	PETITE TONILLE	3 SEMAINES
	PIERRE BLANCHE	3 SEMAINES
	LE GROUIN	FAIT
Commune d' Ars	FER BOUILLANT	FAIT
	MOUILLEBARBE	1 SEMAINE
	GRAND VASAIS	1 SEMAINE
	LES GARENNES	FAIT
	BOUTILLON ET MARTRAY	1 SEMAINE
	FOIROUSSE	1 SEMAINE
	GRIGNON	1 SEMAINE
Commune de Saint Clément des Baleines	LES DOREAUX	FAIT
	LE BARTARDEAU	FAIT
	PHARE DES BALEINES	FAIT
	PHARE DES BALEINES	2 SEMAINES, si intervention de l'armée
Les Portes en Ré	LA PATACHE	FAIT
	LE GROS JONCS - CHIOUSE	2 JOURS
	LA LIEUTENANTE	1 SEMAINE
	RESERVE NATURELLE	3 SEMAINES

